

L'an deux mille vingt-deux et le deux septembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Yves Picard à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

**Présents :**

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Gaëlle LABALME, Emile LIEBAUD, Karine MOMMESSIN, Karine POTHIER, Roger RIBOLLET, Gilles Vatoux, Dominique VIOT.

**Absents excusés :**

Marianne MORSLI, pouvoir donné à M. Dominique VIOT  
Evelyne MONFRAY, pouvoir donné à Emile Liébaud  
Sophie GUINET  
Franck RAMPON

**Absents:**

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Date de la convocation : 04 Août 2022

Présents et représentés : 13  
Date d'affichage : 04 Août 2022

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marianne MORSLI a été nommé secrétaire de séance.

**N°34 : Autorisation de signer une convention avec le SDIS 01 relative au renouvellement de la mise à disposition d'une bouteille d'oxygène médical de 5L**

M. le Maire rappelle qu'en date du 01/07/2010 la commune avait signé une convention avec le SDIS 01 pour la mise à disposition d'une bouteille d'oxygène médical de 5L.

Cette convention n'est plus valable, il convient d'autoriser M. le Maire à signer la nouvelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **ACCEPTE** les termes de la convention

➤ **AUTORISE** M. le maire à signer la convention de renouvellement d'une mise à disposition d'une bouteille d'oxygène médical de 5L

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Maire,  
Dominique VIOT



Mis en ligne le : 05/09/2022